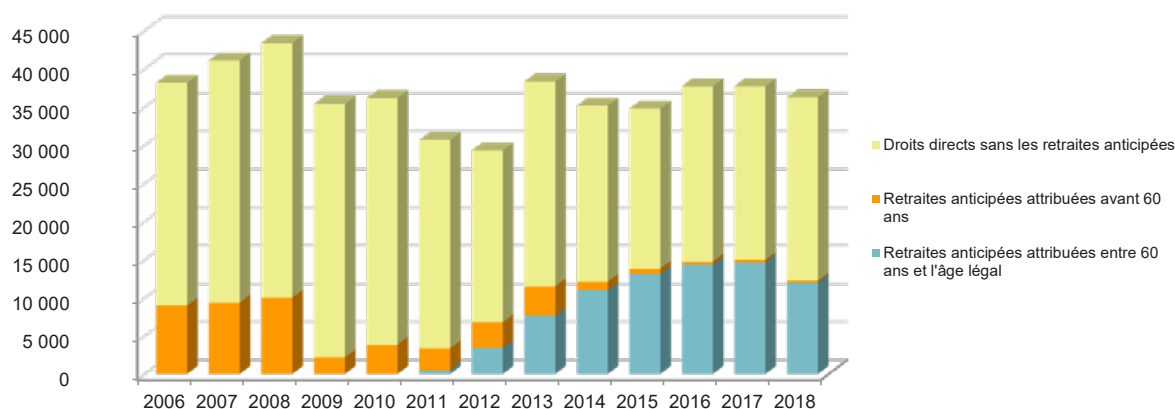




## Retraités résidant en Carsat Pays de la Loire

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	18 032	27 474	45 506
Droits directs (retraites personnelles)	16 364	19 848	36 212
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 668	7 626	9 294
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	863	1 122	1 985

### Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 324	4 559	12 883
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,5 ans	73,4 ans	73,8 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	6,9%	9,7%	8,4%
Retraités bénéficiant d'une surcote	8,9%	9,0%	9,0%
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	29,5%	29,2%	29,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	345 325	454 332	799 657
Retraités percevant un droit direct seul	330 305	329 220	659 525
Retraités percevant un droit dérivé seul	3 234	17 685	20 919
Retraités percevant les deux à la fois	11 786	107 427	119 213
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	1,8%	2,1%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	100 779	45 014	145 793
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,5 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	813 €	639 €	714 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 153 €	963 €	1 059 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,1%	52,7%	37,0%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

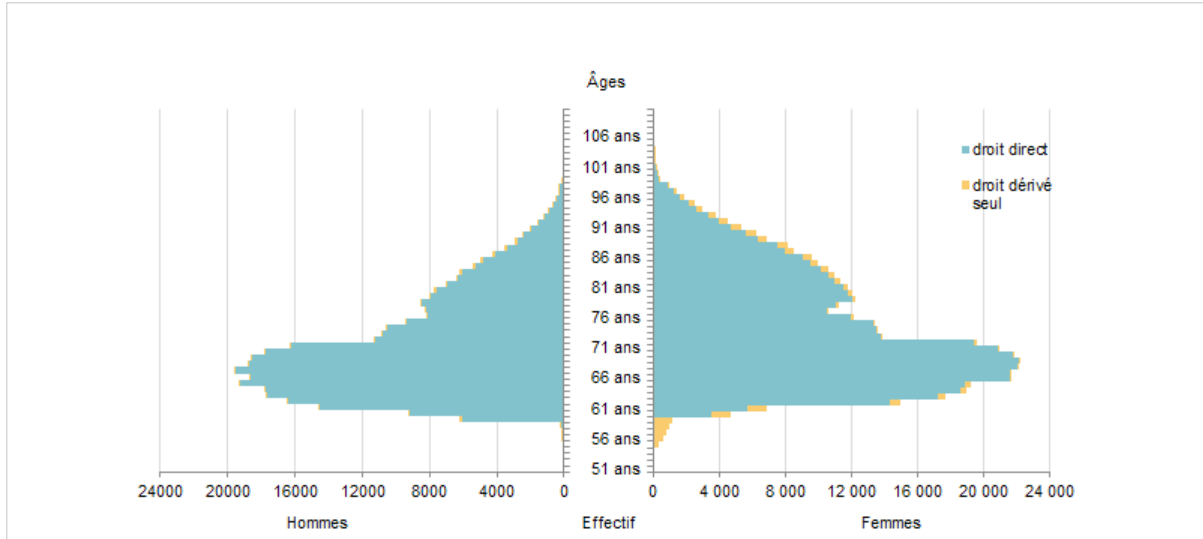
<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

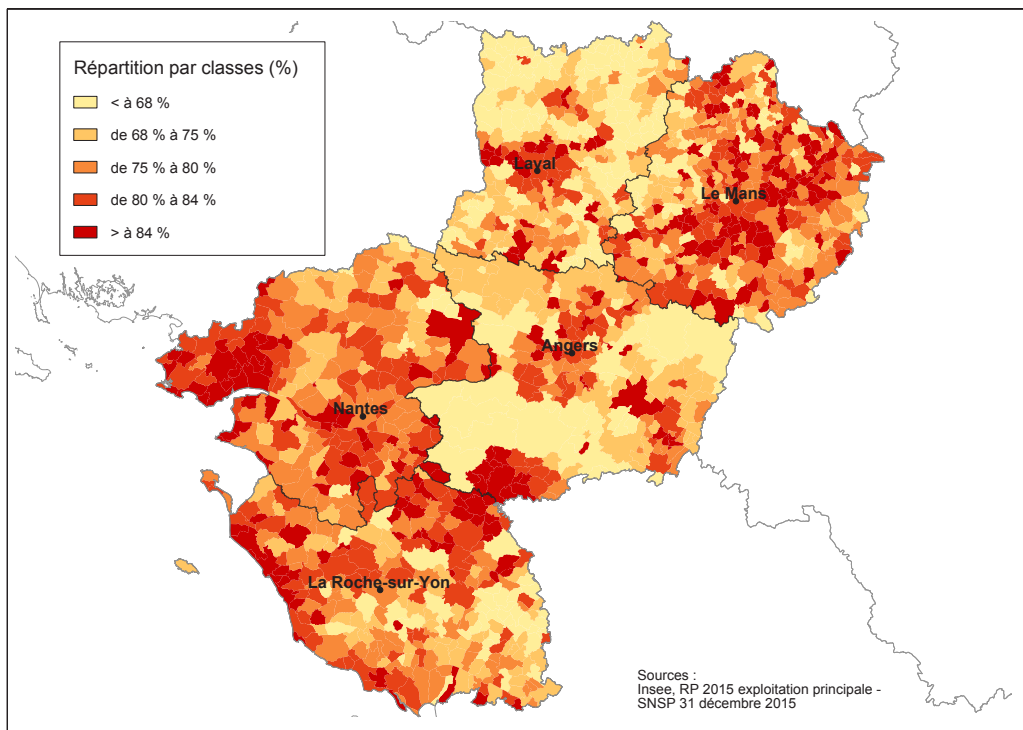
<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents

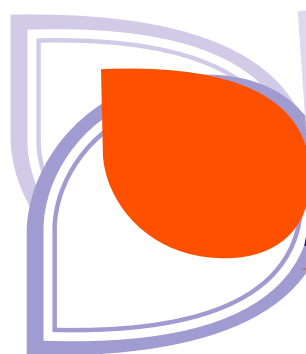


## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Pays de la Loire



## Prestataires payés par la Carsat Pays de la Loire

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
44 - Loire-Atlantique	106 471	142 019	248 490
49 - Maine-et-Loire	65 769	89 242	155 011
53 - Mayenne	25 595	34 431	60 026
72 - Sarthe	51 591	65 377	116 968
85 - Vendée	59 629	79 069	138 698
<b>Total Carsat Pays de la Loire</b>	<b>309 055</b>	<b>410 138</b>	<b>719 193</b>
<b>Total hors Carsat Pays de la Loire</b>	<b>16 248</b>	<b>20 642</b>	<b>36 890</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>325 303</b>	<b>430 780</b>	<b>756 083</b>

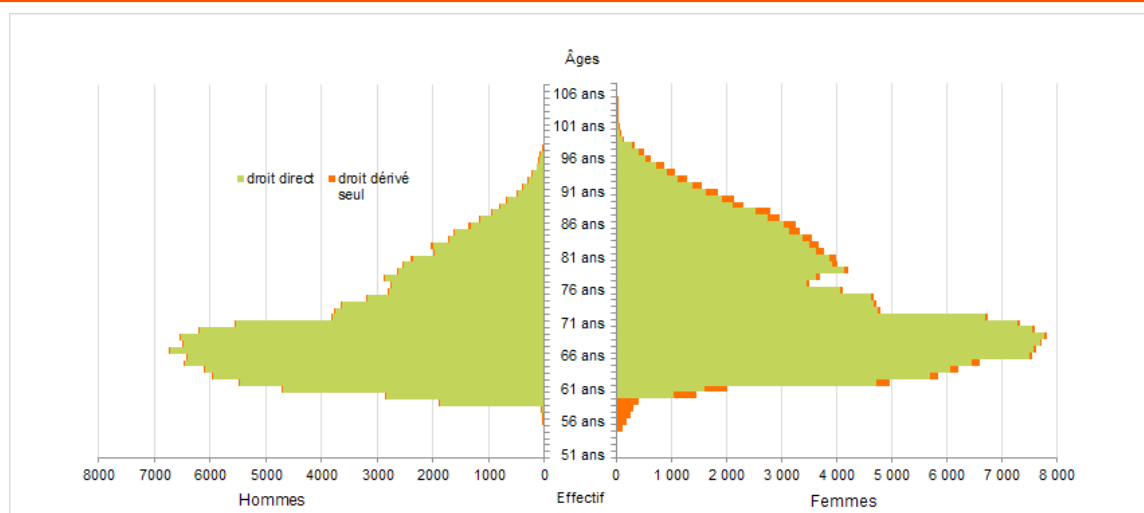


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	6 241	9 682	15 923
Droits directs (retraites personnelles)	5 813	7 082	12 895
Droits dérivés (retraites de réversion)	428	2 600	3 028
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	379	430	809
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 601	1 282	3 883
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,8 ans	62,6 ans	62,2 ans
Droits dérivés	75,2 ans	73,4 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	32,0%	29,5%	30,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	116 220	154 841	271 061
Retraités percevant un droit direct seul	112 198	110 252	222 450
Retraités percevant un droit dérivé seul	733	6 721	7 454
Retraités percevant les deux à la fois	3 289	37 868	41 157
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,3%	2,3%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	30 393	12 109	42 502
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	848 €	647 €	733 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 183 €	993 €	1 093 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,2%	51,8%	36,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

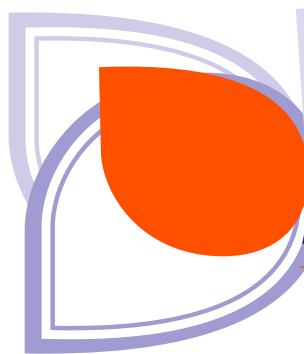
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

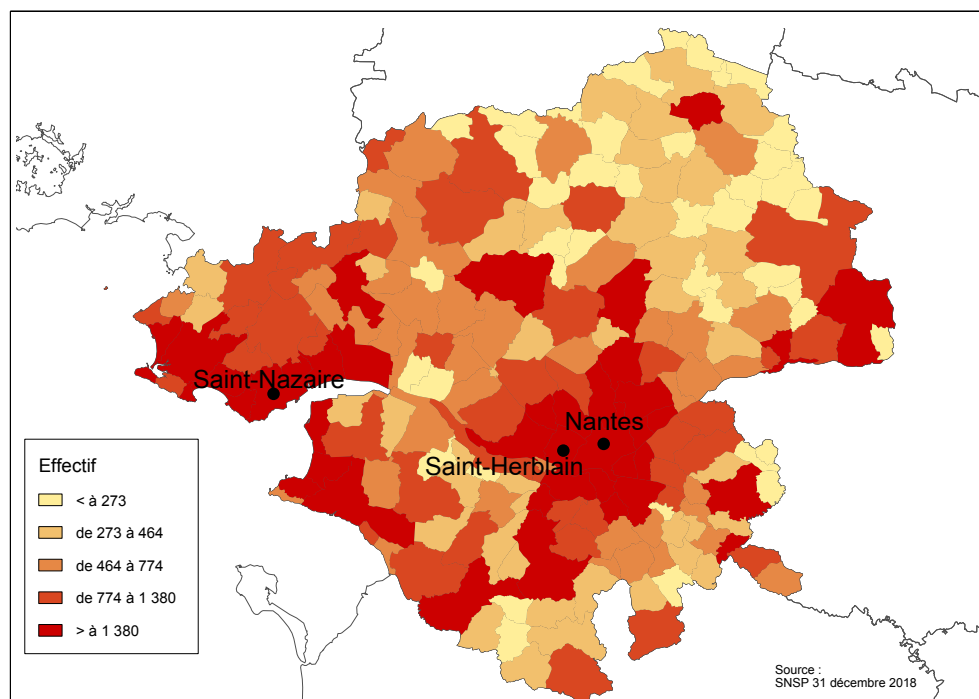
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



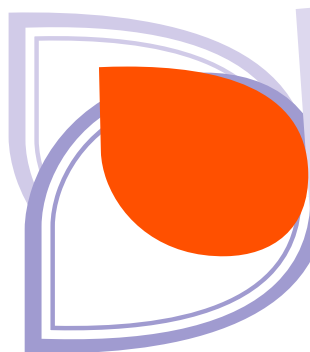
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nantes</b>			
Nombre total de retraités	17 681	27 665	45 346
Retraités percevant un droit direct seul	17 157	19 700	36 857
Retraités percevant un droit dérivé seul	55	1 114	1 169
Retraités percevant les deux à la fois	469	6 851	7 320
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,1%	4,2%	4,9%
<b>Saint-Nazaire</b>			
Nombre total de retraités	7 149	10 278	17 427
Retraités percevant un droit direct seul	6 958	6 605	13 563
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	522	541
Retraités percevant les deux à la fois	172	3 151	3 323
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,5%	3,8%	3,6%
<b>Saint-Herblain</b>			
Nombre total de retraités	3 774	5 564	9 338
Retraités percevant un droit direct seul	3 657	3 949	7 606
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	199	213
Retraités percevant les deux à la fois	103	1 416	1 519
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,8%	2,4%	2,5%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

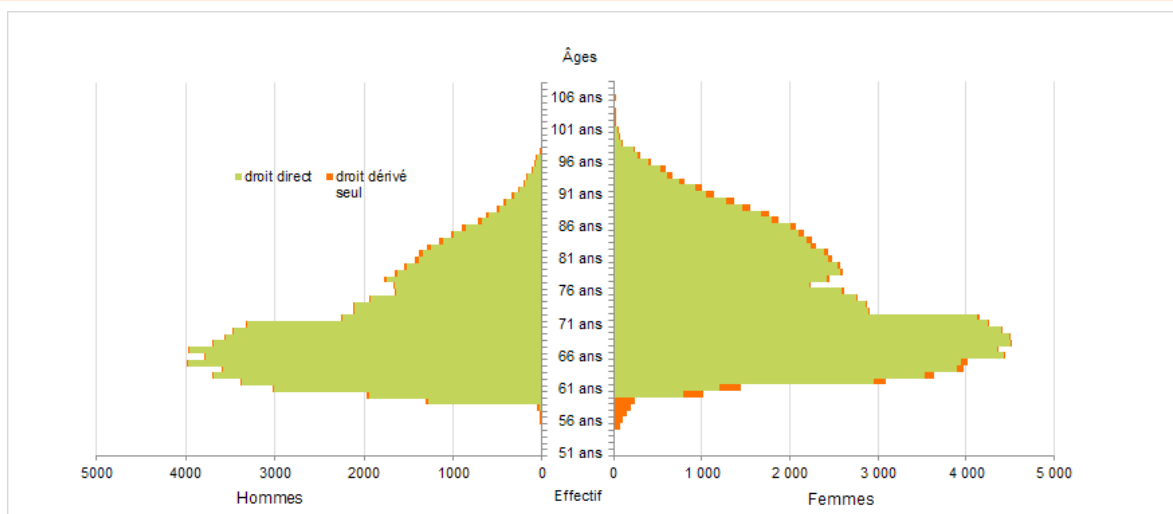


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 797	5 573	9 370
Droits directs (retraites personnelles)	3 414	4 093	7 507
Droits dérivés (retraites de réversion)	383	1 480	1 863
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	152	238	390
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 747	1 013	2 760
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,3 ans	62,0 ans
Droits dérivés	76,1 ans	73,8 ans	74,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	27,7%	27,4%	27,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	70 345	95 275	165 620
Retraités percevant un droit direct seul	66 702	70 274	136 976
Retraités percevant un droit dérivé seul	920	3 067	3 987
Retraités percevant les deux à la fois	2 723	21 934	24 657
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	1,7%	2,1%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	20 778	9 559	30 337
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,8 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	793 €	645 €	708 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 135 €	944 €	1 033 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,1%	52,9%	38,0%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

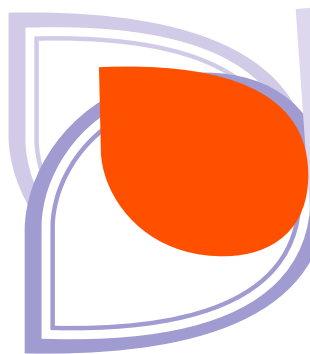
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

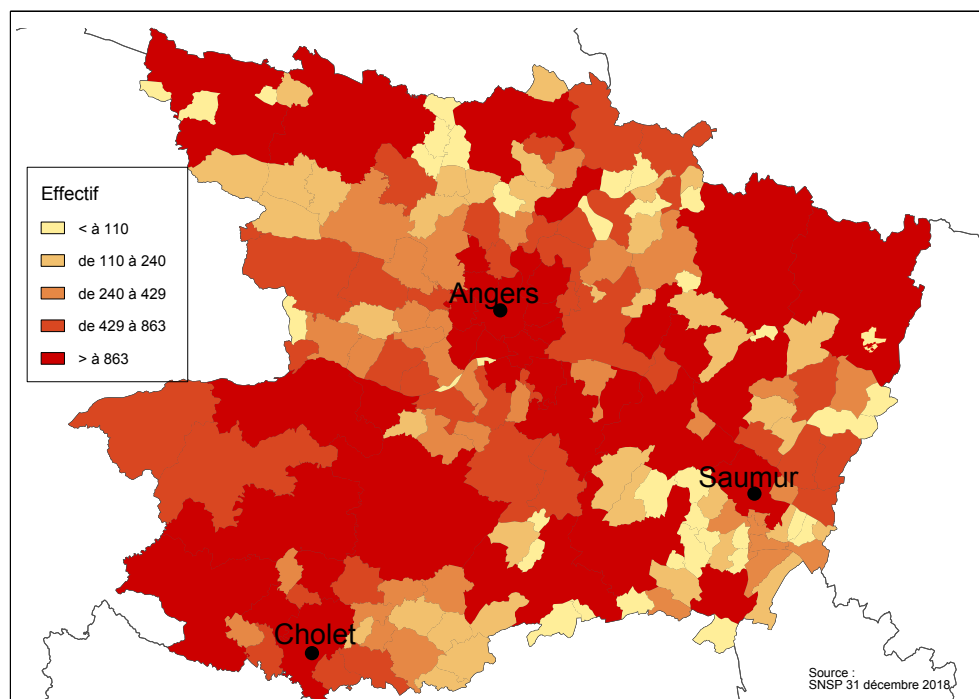
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



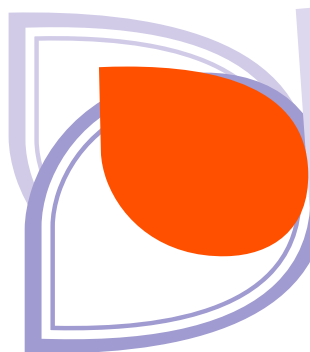
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Angers</b>			
Nombre total de retraités	10 032	16 721	26 753
Retraités percevant un droit direct seul	9 665	11 841	21 506
Retraités percevant un droit dérivé seul	43	528	571
Retraités percevant les deux à la fois	324	4 352	4 676
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,0%	3,8%	3,9%
<b>Cholet</b>			
Nombre total de retraités	5 681	7 599	13 280
Retraités percevant un droit direct seul	5 400	5 260	10 660
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	185	204
Retraités percevant les deux à la fois	262	2 154	2 416
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,6%	2,1%	1,9%
<b>Saumur</b>			
Nombre total de retraités	2 709	4 167	6 876
Retraités percevant un droit direct seul	2 562	2 850	5 412
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	180	201
Retraités percevant les deux à la fois	126	1 137	1 263
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,8%	3,7%	3,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

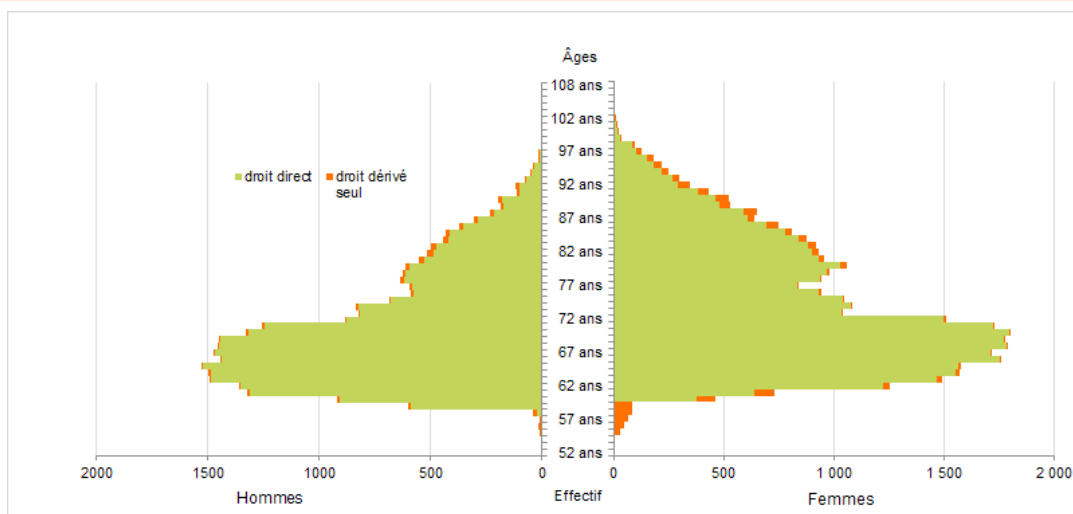


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 456	2 062	3 518
Droits directs (retraites personnelles)	1 277	1 467	2 744
Droits dérivés (retraites de réversion)	179	595	774
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	73	88	161
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	767	496	1 263
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,3 ans	61,9 ans	61,6 ans
Droits dérivés	77,2 ans	73,5 ans	74,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	27,0%	31,8%	29,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	27 684	37 033	64 717
Retraités percevant un droit direct seul	26 118	27 583	53 701
Retraités percevant un droit dérivé seul	471	1 385	1 856
Retraités percevant les deux à la fois	1 095	8 065	9 160
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	1,6%	1,9%	1,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 369	5 307	14 676
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,4 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	750 €	606 €	667 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 117 €	945 €	1 025 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,1%	54,3%	39,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

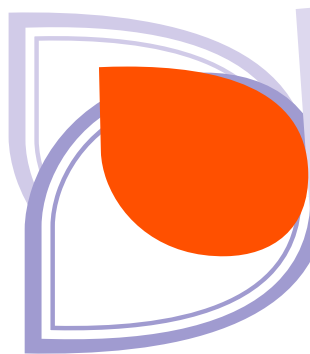
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

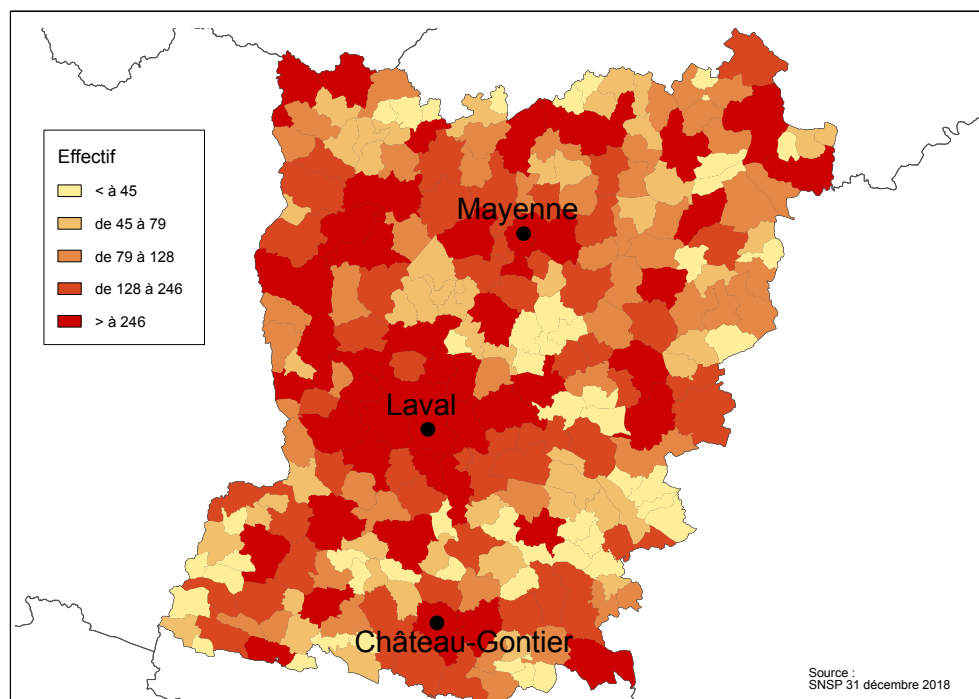
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune

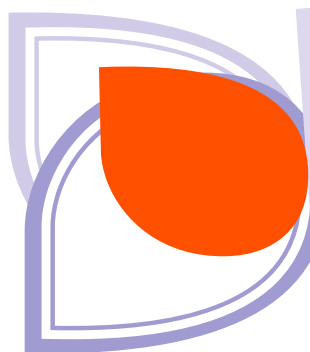


Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Laval</b>			
Nombre total de retraités	4 292	6 483	10 775
Retraités percevant un droit direct seul	4 122	4 518	8 640
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	223	238
Retraités percevant les deux à la fois	155	1 742	1 897
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	3,2%	3,1%
<b>Mayenne</b>			
Nombre total de retraités	1 378	1 954	3 332
Retraités percevant un droit direct seul	1 308	1 428	2 736
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	54	67
Retraités percevant les deux à la fois	57	472	529
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,3%	2,0%	2,2%
<b>Château-Gontier</b>			
Nombre total de retraités	1 200	1 816	3 016
Retraités percevant un droit direct seul	1 129	1 276	2 405
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	66	80
Retraités percevant les deux à la fois	57	474	531
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,6%	1,8%	1,7%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.



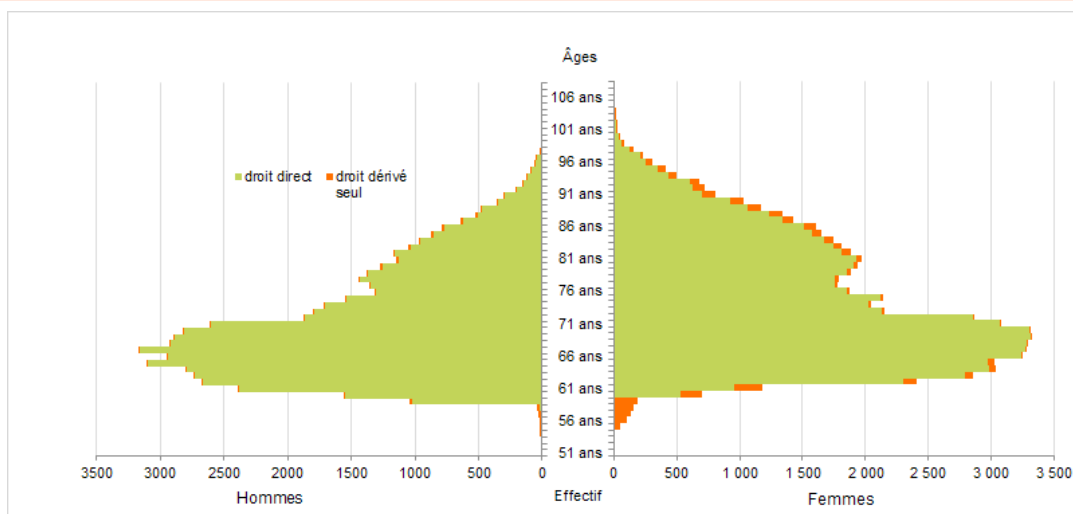


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 946	4 409	7 355
Droits directs (retraites personnelles)	2 653	3 093	5 746
Droits dérivés (retraites de réversion)	293	1 316	1 609
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	143	190	333
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 477	776	2 253
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,4 ans	62,4 ans	61,9 ans
Droits dérivés	74,5 ans	73,6 ans	73,7 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	26,9%	29,0%	28,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	56 435	71 519	127 954
Retraités percevant un droit direct seul	54 038	50 304	104 342
Retraités percevant un droit dérivé seul	416	2 929	3 345
Retraités percevant les deux à la fois	1 981	18 286	20 267
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	1,9%	2,1%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17 102	8 023	25 125
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,8 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	821 €	649 €	725 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 147 €	958 €	1 055 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,3%	51,6%	35,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

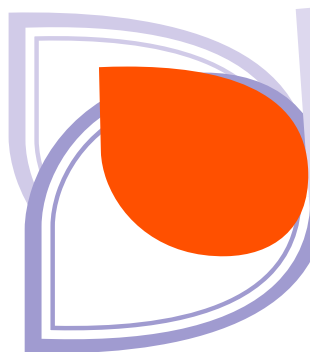
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

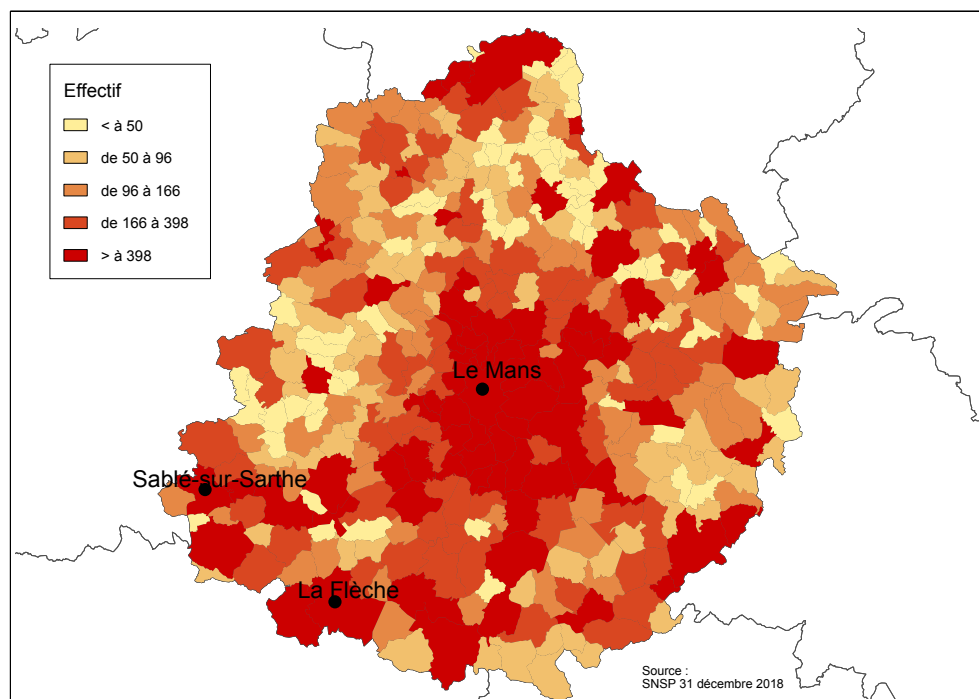
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



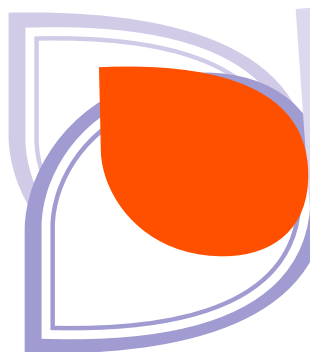
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Mans (Le)</b>			
Nombre total de retraités	12 524	18 790	31 314
Retraités percevant un droit direct seul	12 110	12 715	24 825
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	753	787
Retraités percevant les deux à la fois	380	5 322	5 702
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,6%	3,2%	3,4%
<b>Flèche (La)</b>			
Nombre total de retraités	1 657	2 240	3 897
Retraités percevant un droit direct seul	1 569	1 532	3 101
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	104	118
Retraités percevant les deux à la fois	74	604	678
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,8%	2,3%	2,1%
<b>Sablé-sur-Sarthe</b>			
Nombre total de retraités	1 196	1 738	2 934
Retraités percevant un droit direct seul	1 124	1 170	2 294
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	66	75
Retraités percevant les deux à la fois	63	502	565
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,5%	2,9%	2,7%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

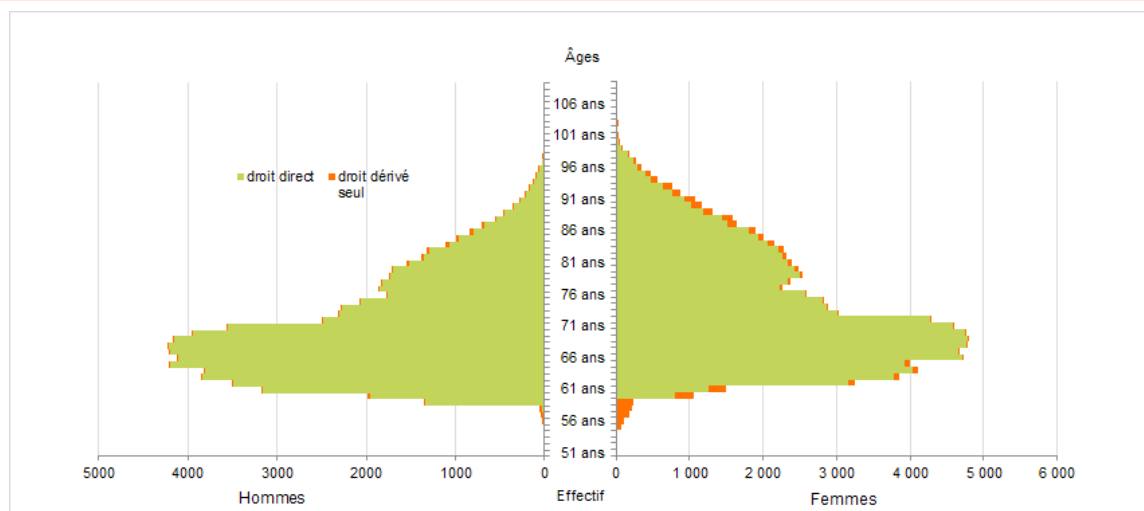


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 592	5 748	9 340
Droits directs (retraites personnelles)	3 207	4 113	7 320
Droits dérivés (retraites de réversion)	385	1 635	2 020
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	116	176	292
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 732	992	2 724
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,2 ans	61,9 ans
Droits dérivés	75,3 ans	73,1 ans	73,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	29,8%	29,5%	29,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	74 641	95 664	170 305
Retraités percevant un droit direct seul	71 249	70 807	142 056
Retraités percevant un droit dérivé seul	694	3 583	4 277
Retraités percevant les deux à la fois	2 698	21 274	23 972
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	1,3%	1,8%	1,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	23 137	10 016	33 153
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,2 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	792 €	628 €	700 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 135 €	952 €	1 043 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,0%	53,9%	37,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

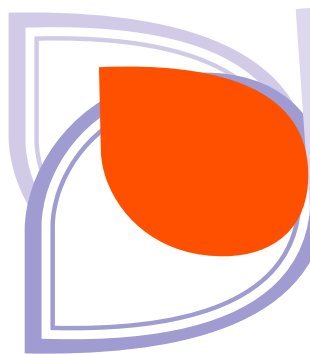
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

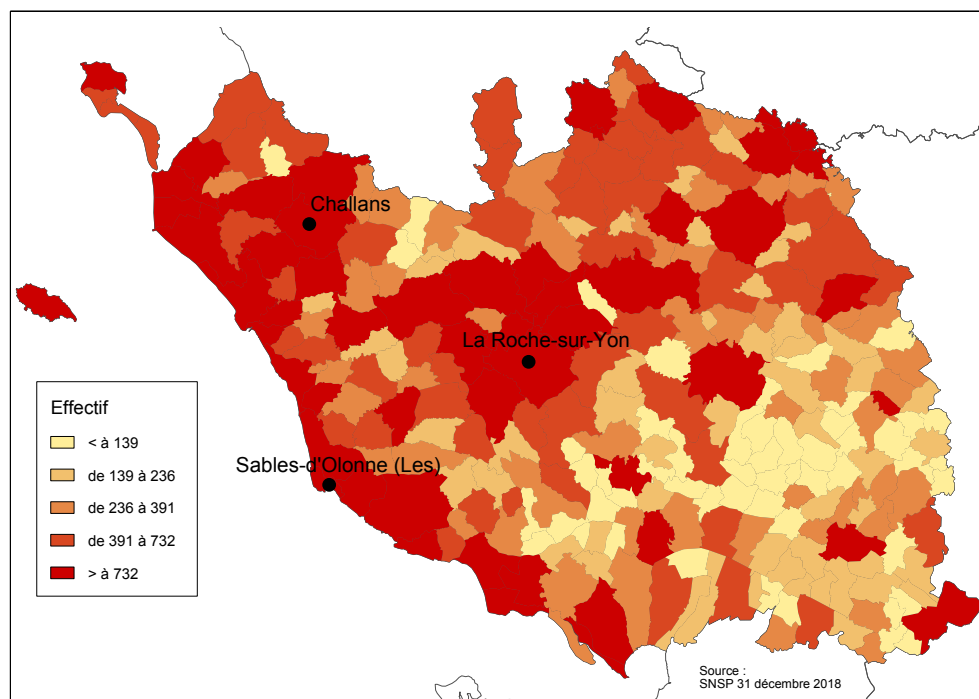
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Roche-sur-Yon (La)</b>			
Nombre total de retraités	4 764	6 740	11 504
Retraités percevant un droit direct seul	4 575	4 858	9 433
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	269	289
Retraités percevant les deux à la fois	169	1 613	1 782
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,2%	3,4%	3,3%
<b>Sables-d'Olonne (Les)</b>			
Nombre total de retraités	2 828	4 550	7 378
Retraités percevant un droit direct seul	2 725	3 214	5 939
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	137	146
Retraités percevant les deux à la fois	94	1 199	1 293
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,1%	2,0%	2,0%
<b>Challans</b>			
Nombre total de retraités	2 755	3 676	6 431
Retraités percevant un droit direct seul	2 656	2 655	5 311
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	129	140
Retraités percevant les deux à la fois	88	892	980
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,2%	2,3%	1,8%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.